

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, D'INITIATIVE TRANSPARTISANE - (N° 1180)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 105

présenté par
M. Lauzzana

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« Portant diverses mesures pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre de la proposition de loi afin de refléter plus fidèlement son contenu.

Face aux tensions persistantes dans le système de santé, cette proposition de loi apporte des ajustements concrets pour faciliter l'accès aux soins : faciliter l'accès à un médecin traitant, développer la formation médicale de proximité et garantir la présence d'un centre hospitalier universitaire dans chaque région.

D'autres pistes doivent être poursuivies pour renforcer notre action : accompagner la montée en puissance des médecins juniors dès 2026, valoriser les pratiques avancées, renforcer la coordination entre professionnels de santé dans les territoires, simplifier le cumul emploi-retraite pour les médecins et surtout, augmenter durablement le nombre d'étudiants en médecine.